

Département de Saône-et-Loire  
**Commune de LA ROCHE VINEUSE**

-0-

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL

**SEANCE DU MERCREDI 6 JUILLET 2022**

Nombre de membres :

- au Conseil municipal : 12
- en exercice : 19
- qui ont pris part à la délibération : 18

Date de convocation : 28 juin 2022

Date de publication : 18 juillet 2022.

L'an deux mil vingt-deux, le six juillet à vingt heures, Conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Robert LUQUET, Maire.

**Présents** : MM. Robert LUQUET, Jean-André GUILLERMIN, Jacques PEREIRA, Dominique JOBARD, Bernard COTTIN, Benoît MEILHAC, et Mmes Françoise MATHIEU-HUMBERT, Marie-Claude POTTIER, Corinne MERLIN, Marie-France AULAS, Sophie DUMONTEL, Sonia BLONDEAU.

**Excusé(es)** : M. Loïc COLTEL a donné procuration à Bernard COTTIN, Bernard FAVRE a donné procuration à Françoise MATHIEU-HUMBERT, Nicolas LATHUILLIERE a donné procuration à Jacques PEREIRA, Florence CHEVASSON a donné procuration à Dominique JOBARD, Laure SEYDOUX a donné procuration à Robert LUQUET, Virginie THIVENT a donné procuration à Sophie DUMONTEL, Willy BONFY

**Absent(s)** :

**Secrétaire de séance** : M. Bernard COTTIN

**Objet** : 2022/0607/050 – *Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil municipal du 1<sup>er</sup> juin 2022.*

Le Maire demande à l'ensemble des membres du Conseil municipal s'ils ont pris connaissance du procès-verbal de la séance du 1<sup>er</sup> juin 2022.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide d'approuver, à l'unanimité, le procès-verbal de la séance du 1<sup>er</sup> juin 2022.

Pour : 18

Contre : 0

Abstention : 0

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus.

Ont signé au registre tous les membres présents.

Pour copie certifiée conforme

Le 11 juillet 2022,

Le Maire, Robert LUQUET

